

## Assurez votre stabilité financière et préservez vos proches

### • Notre nouvelle offre prévoyance dédiée aux professionnels indépendants.

En tant que professionnel indépendant, vous êtes l'homme clé de votre entreprise. Avez-vous pensé aux conséquences financières que pourrait provoquer un arrêt de travail, une invalidité ou un décès pour votre entreprise ? Et pour votre famille ?

Bien sûr, vous êtes assuré par votre régime de prévoyance obligatoire mais savez-vous réellement ce à quoi vous avez droit ? Les prestations de votre Caisse professionnelle vous suffisent-elles ?

### • Vauban Humanis a créé Activance Pro spécialement pour vous !

Préservez la situation financière de votre foyer et protégez vos proches en composant vous-même les prestations dont vous avez besoin.

<b>Vous choisissez vos prestations <sup>(1)</sup>...</b>	<b>et leur montant <sup>(2)</sup></b>
• Des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail	de 10 € à 300 €/jour
• Une rente d'invalidité	de 300€ à 9 000 €/jour
• Un capital décès	de 10 000 € à 600 000 €
• Une rente de conjoint	de 100 € à 5 000 €/mois
• Une rente éducation	de 50 € à 1 000 €/mois

#### **Bon plan Loi Madelin**

Activance Pro est éligible à la loi Madelin. Bénéficiez d'un avantage fiscal en déduisant vos cotisations\* de votre revenu imposable.

*\* uniquement les cotisations pour les prestations en rente.*

### • Pour en savoir plus

Contactez votre conseiller Vauban Humanis qui saura évaluer avec vous vos besoins en matière de prévoyance et établira le diagnostic de votre situation, sans engagement de votre part, pour vous remettre un projet personnalisé.

**N° Vert 0 800 05 23 60**  
appel gratuit

### Téléchargez la documentation

Artisan

Commerçant

Profession Médicale

Profession Paramédicale

Gérant Majoritaire de SARL

Profession Libérale

(1) La garantie invalidité et la garantie indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ne peuvent être souscrites sans une des garanties de base décès (capital décès ou rente de conjoint ou rente éducation).

(2) par tranche de 10 €, 100 € ou 10 000 € selon les prestations.